

## LES PRÉS AUX TAMBALES

Situés cadastralement sur la section de Rogery, ces huit hectares d'anciens prés de fauche font partie de la propriété Delvaux de Fenffe à Cierreux (Gouvy). Ils concernent les lieux-dits Samré Vivy (le vivier de Salm, en aval) côté nord, Dessous le bois et, pour un angle, le Rovreux, côté sud.

Tout est né au décès à Fenffe, le 14 novembre 1863, du docteur en médecine Charles Delvaux, premier recteur de l'université de Liège où il avait été professeur de chimie et de physique. À cette date, partageant par tirage au sort les biens familiaux, l'ingénieur civil des mines Adolphe Delvaux (1815-1887) laisse à son frère, Charles Delvaux junior, le domaine familial de Fenffe.

Très vite, en 1864, Adolphe Delvaux acquiert la propriété Beaupain mise en vente à la Croix du moulin, sous Cierreux. Très vite aussi, dans le cadre de la loi du 27 mars 1847 sur la valorisation des incultes, il demande en concession une série de terrains communaux appartenant aux sections villageoises : les plans annexés à sa demande sont déjà dressés par géomètre le 18 décembre 1864 ! Une partie de ces terrains est destinée à la création de prés à irriguer (abyssage). Ils se trouvent à l'altitude de 470 à 480 mètres.

Homme d'entreprise, il succède aux Beaupain dans la valorisation industrielle, agricole et forestière de la région. Auteur de rapports d'études, en Silésie notamment, dans le cadre de ses compétences d'ingénieur des mines, il met en route simultanément plusieurs activités dans sa nouvelle propriété, parmi lesquelles le drainage et l'enrésinement forestiers, ainsi que l'adjonction à l'ancienne huilerie (en 1868), d'une importante usine à broyer les os, créant là un centre actif d'équarissage et broierie d'os avec accès ferré (300 mètres de voies Décauvile). À la gestion de plusieurs fermes, il ajoute la création d'étangs et une participation aux industries de la pierre.

De 1864 à 1870, par étapes, il se rend maître du fond de vallée s'étendant des abords de Salm-le-Vivier au Grand bois, site dans lequel l'ancienne bergerie sera progressivement muée en une ferme nouvelle. C'est le fermier, normalement, qui entretenait et actionnait les biefs. En amont de la ferme, il fait réaliser un étang, le « grand étang », encore en travaux l'automne 1880.

C'est donc Adolphe Delvaux qui, à la fin des années 1860 sans doute, aménage ici, dans une pénétration en forêt déjà visible à la carte de Ferraris (vers 1770), quelque huit hectares de prés de fauche enrichis par le système traditionnel d'irrigation.

Sur une longueur de plus de 800 mètres à cet endroit, un nombre vraisemblablement élevé de tertres (résidus) d'orpaillage d'époque gauloise (les « tambales » ou « tombales » par assimilation aux tombelles funéraires de la région) ponctuaient les bords du ruisseau, ainsi qu'il en subsiste encore çà et là, deux ou trois dans les prés, deux ou trois dans l'étang formant îlots, et d'autres vers l'aval. Ces masses de terre et de pierres d'eau étaient sans doute le matériau adéquat pour la construction des quelques 160 mètres de digue destinés à fermer le futur étang. Un rapide calcul donnant à la digue un volume plausible de 2000 mètres cube, permet d'imaginer dans ce fond de vallée la présence d'une ou plusieurs centaines de tertres, un mètre courant de digue équivalant en moyenne au volume d'un tertre. À titre de comparaison, il en subsiste 200 au moins dans le vallon voisin, à Bèche. Il reste à se figurer la création des prés dans un site jusque là impraticable et le

travail considérable réalisé à l'époque pour transférer le plus gros des terres par charroi ou par wagonnets, niveler les surfaces et, peut-être, redresser localement le cours d'eau. Faut-il voir également dans ce chantier un engagement important et bienvenu de main-d'œuvre en ces années où une grave crise agricole sévissait en Ardenne ?

L'étude des mutations parcellaires cadastrales permet de réaliser qu'en bordure du ruisseau, côté sud des prés actuels, trois ou quatre parcelles privatives avaient déjà été taillées dans la frange du grand pâtsart commun de Rogery « dessous le bois ». C'étaient de petits prés, contre l'eau. Ils partageaient avec les communaux leur numéro cadastral (51) ou le suivaient (52 et 53). Ces deux dernières parcelles subsistent encore aujourd'hui, image tangible au sol de l'opiniâtre travail ancestral loin du village. Elles semblent appartenir alors à Henri-Joseph Rulmont (?), cultivateur à Bèche, ainsi qu'à Marie-Hubertine Andrienne, à qui Adolphe Delvaux achète, le 20 août 1867, la parcelle 53 provenant de Marie-Thérèse Huart et de sa mère, de Rogery. Le reste, de ce côté, est une emprise du même Adolphe sur le pâtsart, peu avant 1870 vraisemblablement.

Du côté nord, pas de trace de petites parcelles de prés, mais une parcelle primitive de pâtsart aussi (numéro 4) appartenant alors à Jean-François Paulus-Noirhomme. Divisée, cette vaste parcelle sera, pour les prés actuels, à Adolphe Delvaux vers 1870 et, pour les actuels bois domaniaux, à Émile de Laveleye puis au grand forestier William del Marmol et enfin à l'État. De ces pâtsarts subsiste, au nord-est, une intéressante plaque de nard raide, témoin du pacage ovin d'autrefois.

L'irrigation du côté nord, remise en activité aujourd'hui (2013), ne posait guère de problèmes, s'effectuant au départ du ruisseau, à l'entrée même de la parcelle. L'important travail de creusement du bief sommital, en relation avec les courbes de niveau, assurait toutefois une pente d'écoulement de 4,5 mètres pour mille. Les eaux s'évacuaient par l'étang.

Côté sud, le problème était différent : il fallait capter l'eau plus de 500 mètres en amont. Le 13 avril 1870, en sa demeure à Cierreux, Adolphe Delvaux procédait à un échange avec la Commune, visant à obtenir une limite en deux droites, conforme à l'établissement du bief. L'accord, obtenu en conseil communal du 14 août 1869, stipulait que « pour l'irrigation des propriétés acquises par lui à la Commune, Monsieur Delvaux aurait droit d'établir un bief ou rigole de prise d'eau au nord de la parcelle numéro 55 section B, sans qu'il puisse toutefois interrompre la communication pour le chemin » [qui passe au gué]. Et aussi : « Il devra, dans le délai de six ans à partir du jour de cette rectification, mettre en valeur, d'après les prescriptions de la loi du 27 mars 1847, les terrains lui cédés ». Ces concessions n'étaient pas toujours aisées à obtenir.

Les témoins de cet abyssage ne sont plus. La petite-fille d'Adolphe Delvaux évoquait toujours, il y a vingt ans, cette « irrigation » pratiquée là jusqu'à sa naissance sans doute, autour de la première guerre, lorsque son père Henry Delvaux, fils d'Adolphe, transformait, comme partout, ces anciens prés de fauche en herbages pâturés. Henry Delvaux (1863-1947) avait donc l'âge, vers les sept ans, de voir s'opérer ce travail, et d'en pouvoir transmettre le souvenir à ses enfants. Bien des fonds de vallée ont été abyssés de la sorte, procédé évoqué par l'expression wallonne « èwî les prîs » (mettre l'eau sur les prés).

La tradition orale rapporte que, dans ces mêmes prés assis sur une importante couche d'argile -plus d'un mètre à l'étang -, d'aucuns venaient extraire de l'argile claire (« del djaïe », « de la blanche terre », terre glaise blanche), mortier élastique idéal pour la construction des fours.

L'ensemble de l'opération mais aussi la planification forestière communale ont malmené le réseau des anciens chemins dévalant de Rogery et Beho côté sud. Une communication rectiligne bordée de haies d'épines a remplacé à l'époque l'assiette naturelle de la voie en aval de l'étang. Aujourd'hui la nature y a repris ses droits, mais le beau gué -la « grande eau » - a fait place à un pont sévère il y aura bientôt un quart de siècle. L'autre gué, en amont, subsiste encore, bien heureusement.

Document exceptionnel, devenu rare ou très rare, ce dernier mérite protection, témoin privilégié de ces lieux où le cheminement de l'homme croise tout naturellement celui de la vie.